

L'UNIVERSITÉ CÉLÈBRE LA CONQUÊTE DU DROIT À L'AVORTEMENT EN FRANCE

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, dite loi Veil, l'université de Rouen Normandie célèbre cette conquête au travers une série d'événements. À l'initiative de ces-derniers, Marion Charpenel, enseignante-chercheuse en sociologie à l'université de Rouen Normandie, Siham Barhoumi, ingénieure pédagogique et Béatrice Patte-Rouland, vice-Présidente notamment en charge de l'égalité, la diversité et l'inclusion.

Nous les avons rencontrées.

En 2025, nous célébrons les 50 ans de la loi légalisant l'interruption volontaire de grossesse. Un tel anniversaire mérite d'être commémoré. Célébrer cette conquête majeure, c'est se souvenir du vécu des femmes avant la loi et de rappeler les luttes qui l'ont rendue possible. C'est également une occasion d'aborder les défis contemporains liés à l'accès à l'avortement, dans un contexte international marqué par un recul des droits reproductifs dans plusieurs pays.

Quelle est l'importance de cette loi pour l'avancée des droits des femmes ?

Marion Charpenel est enseignante-chercheuse en sociologie à l'université de Rouen Normandie, laboratoire DySoLab. Elle a réalisé sa thèse en science politique sur la construction et la transmission des mémoires féministes. Elle a notamment cherché à comprendre comment des représentations partagées du passé pouvaient émerger dans un mouvement aussi ouvert, pluriel et clivé que le mouvement féministe. Aujourd'hui, Marion Charpenel continue de s'intéresser aux liens entre genre et mémoire et coordonne avec les historiennes Bibia Pavard et Julie Verlaine, un numéro de la revue *Clio* sur le thème "Genre et mémoire".

Réclamée depuis des années par les mouvements féministes, cette loi historique, portée devant le Parlement par la ministre de la Santé Simone Veil, reconnaît aux femmes le droit à disposer de leur corps.

“Il ne faut pas croire qu’elle a d’emblée été unanimement perçue comme un succès”, nous rappelle Marion Charpenel. “Lorsqu’elle est votée en 1975, nombre de féministes l’accueillent de manière mitigée : certaines regrettent qu’elle soit limitée dans le temps (elle devait être rediscutée cinq ans plus tard), que l’IVG ne soit pas remboursée, que la loi impose des entretiens préalables avec les médecins, qu’elle instaure un traitement différencié des DOM/TOM.”

De plus, sur la forme, certains regrettent, comme le disent les historiennes Bibia Pavard, Florence Rochefort et Michelle Zancarini Fournel, que « la loi d’une femme ait éclipsé la lutte des femmes ». Avant cette loi, l’avortement était interdit et passible de sanctions pénales, ce qui obligeait de nombreuses femmes à recourir à des pratiques clandestines, souvent dangereuses. Les témoignages collectés par l’INA, et présentés à L’Atelier, tiers-lieu à la Maison de l’Université, pendant plusieurs jours, rendent compte de cette tragique réalité : les femmes enceintes souhaitant interrompre une grossesse non désirée n’avaient d’autre choix que de se tourner vers des solutions artisanales parfois en risquant de leur vie. **“En donnant aux femmes la possibilité de choisir *si* et *quand* elles souhaitent avoir des enfants, la loi Veil a renforcé leur autonomie et leur liberté, contribuant ainsi à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes”** souligne Marion Charpenel.

L'Université comme espace de réflexion et de partage

Du 24 au 29 mars, l’université de Rouen Normandie organise une première semaine *Mon corps. Mon choix. Mon droit !* avec une série d’événements ouverts à toutes et tous. “À l’Université nous poursuivons les actions en plaçant l’égalité, la diversité et l’inclusion au cœur de notre engagement. En célébrant cet anniversaire, tournant historique dans la reconnaissance des droits des femmes et l’évolution de notre société vers plus d’égalité, nous rappelons que **les avancées d’hier doivent être le socle d’une société plus juste et plus égalitaire pour aujourd’hui**

et pour demain” explique Béatrice Patte-Rouland, vice-Présidente en charge de l'égalité, la diversité et l'inclusion.

En tant que lieu de savoir et de réflexion critique, l'Université s'appuiera sur les apports des sciences humaines et sociales pour analyser les transformations sociales liées à l'IVG. **“Nous avons souhaité donner une place centrale à la recherche universitaire à travers les conférences de Bibia Pavard et Émeline Fourment**, qui apporteront un éclairage historique et sociologique sur les circulations internationales des modes d'actions féministes et de la méthode Karman” précise Marion Charpenel.

Par ailleurs, en partenariat avec la Ville de Rouen, une visite guidée permettra de retracer les luttes locales pour le droit à l'avortement. Le parcours, conçu par Léa Gargnic et Marie Picard étudiantes en Master et Doctorat à l'université de Rouen Normandie, nous fera découvrir les lieux, les figures militantes et les moments clés qui ont marqué l'histoire de cette mobilisation à l'échelle rouennaise. “C'est une manière d'ancrer cette conquête dans le territoire, de rappeler que ces combats se sont joués aussi ici, et de rendre hommage à celles et ceux qui ont œuvré pour ce droit fondamental” souligne Marion Charpenel.

Une deuxième semaine d'événements *Mon corps. Mon choix. Mon droit !* suivra en avril. À cette occasion, nous recevrons Chantal Birman, sage-femme et actrice de cette lutte, pour écouter son témoignage. **À l'image de notre Université, cette commémoration se veut ainsi pluridisciplinaire en établissant un pont entre les sciences sociales et la santé, qui est en première ligne lorsqu'il s'agit de garantir l'accès à l'avortement.**

“L'Université doit aussi être un espace de débat sur les enjeux sociaux et politiques. Nous remplissons ainsi pleinement notre mission en offrant aux étudiants et étudiantes, aux membres du personnels et au grand public des clés de compréhension et d'analyse sur un droit qui reste, encore aujourd'hui, un enjeu de lutte” termine Marion Charpenel.

Se rencontrer et échanger à L'Atelier

Inauguré il y a près d'un an, L'Atelier, tiers-lieu de l'université de Rouen Normandie, est un espace d'échanges, un lieu alternatif et transversal propice aux rencontres et au partage. “Nous souhaitons proposer un espace grâce auquel les disciplines de l'Université peuvent se rencontrer, créer des projets communs avec notamment ligne directrice la stratégie transitions de l'établissement” nous explique Siham Barhoumi, ingénieure pédagogique au Service d'appui à la pédagogie, l'hybridation et la réussite étudiante de

l'Université en charge du tiers-lieu. "L'événement *Mon corps. Mon choix. Mon droit !* répond parfaitement à l'esprit de L'Atelier" complète-t-elle. "Cet événement, en plus de nous pousser à nous questionner sur les avancées et reculs que nous connaissons depuis l'adoption de la loi Veil, permet de réunir les acteurs et actrices de disciplines différentes. **Créer ces ponts et proposer un temps et un espace dédié à la réflexion, à l'écoute et à l'échange autour d'un sujet de société plus que crucial et on ne peut plus transversal, est la raison d'être de L'Atelier**" termine Siham Barhoumi.

Mon corps. Mon choix. Mon droit !

Du 24 au 29 mars, l'université de Rouen Normandie organise une série d'événements dans le cadre du cinquantième anniversaire de la loi Veil : *Mon corps. Mon choix. Mon droit !*

[Découvrez le programme complet.](#)

Publié le : 2025-03-07 16:23:24